

# Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune d' ALIX - 69380

Séance du lundi 21 janvier 2019 à 20 h 30

Date de convocation du conseil : mardi 15 janvier 2019

Nombre de membres du conseil en exercice : 14

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire de séance : Marie PAILLONCY

Membres présents : Mmes & M. Danielle BECOURT-D'HENIN, Francis D'HENIN, Franck DUMOULIN, Norddine GUEDAMI, Pascal LEBRUN, Frédéric MARTINEZ, Véronique MARTINEZ, Laurent MONNET, Sandrine MOIROUX, Marie PAILLONCY, Cyril PRADAT, Thierry RIGNOL.

Membres absents ayant donné procuration : Muriel LIENGME a donné procuration à Francis D'HENIN, Michel HABER a donné procuration à Pascal LEBRUN

Membres absents :

## ✓ Désignation du secrétaire de séance

Marie PAILLONCY est désignée secrétaire de séance.

## ✓ Approbation du compte rendu du conseil du 10 décembre 2018

Approuvé à l'unanimité

## ✓ Présentation des décisions prises par M. le Maire au titre de ses délégations de missions.

Décision n°2018-11 : signature de la convention avec la Société Protectrice des Animaux de Lyon et du Sud-Est 25 quai Jean Moulin 69002 LYON, pour l'année 2019, pour un montant total de 334,80 € (2018 – 298,40 €)

## ✓ Vente de la parcelle U1247 à la société Arcade Immobilier - Délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'intention d'achat de la parcelle cadastrée U1247 (700 mètres carrés) par la société Arcade Immobilier pour la somme de 70.000 euros en vue de la construction de 22 logements sur l'OAP (Ub OA).

Vote : accepté à l'unanimité

## ✓ Achat de la parcelle U1326 et une partie de la parcelle U1330 à Mme et M. Allatante - Délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'acheter les emplacements réservés n°1 et 2, constitués de la parcelle U1326 et d'une partie de la parcelle U1330 appartenant à Mme et M. Allatante ; ceci afin d'aménager des places de stationnement et la création d'un chemin piétonnier dans le prolongement du chemin des écoliers.

Il y a 936 m2 fixés à 2 euros le m2, et 620 m2 fixés à 70 euros le m2, soit un total de 45 272 euros, auxquels s'ajouteront les frais liés à l'acte notarié.

Les crédits seront ouverts au Budget 2019, section d'investissement.

Vote : accepté à l'unanimité

## ✓ Achat de la parcelle U871 à M. et Mme Plattier - Délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'acheter la parcelle U871 appartenant à M. et Mme Plattier afin de prévoir l'aménagement de places de stationnement.

La parcelle mesure 525 m2. Le prix est fixé à 2 euros le m2, soit un total de 1 050 euros auxquels s'ajouteront les frais liés à l'acte notarié.

Les crédits seront ouverts au Budget 2019, section d'investissement.

Vote : accepté à la majorité (2 oppositions, 2 abstentions, 10 pour)

✓ **Indemnités de fonction versée aux élus - Délibération**

Le Maire informe l'assemblée de l'évolution régulière de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Pour information, au 1er janvier 2019, cet indice est égal à 1027 (il était à 1015 en 2014). Du fait de cette évolution régulière, il y a lieu d'adapter le tableau récapitulatif comme suit :

Maire	M. Pascal LEBRUN	31,00%	de l'indice brut terminal
1° adjoint	M. Thierry RIGNOL	8,25%	
2° adjoint	M. Francis D'HENIN	8,25%	
3° adjoint	M. Norddine GUEDAMI	8,25%	
4° adjoint	Mme Véronique MARTINEZ	8,25%	

Vote : correction de l'indice : accepté à l'unanimité

Vote : maintien du taux : accepté à la majorité (7 pour – 7 abstentions (les 5 élus concernés et leurs procurations s'abstiennent)).

✓ **Demande d'urbanisme au regard des divisions parcellaires**

L'adjoint à l'urbanisme, Francis D'HENIN, informe l'assemblée que toute division parcellaire dans le périmètre classé des bâtiments de France doit faire l'objet d'un permis d'aménager (cf. code du patrimoine). Il était envisagé de proposer d'étendre cette obligation par délibération à tout le territoire de la commune, mais le code de l'urbanisme ne le permet pas.

✓ **Dépenses d'investissement 2019 – Ouverture des crédits - Délibération**

Selon l'article L.1612—1 du CGCT, le conseil municipal peut autoriser le maire, avant l'adoption du budget, à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour chaque opération.

Vote : accepté à l'unanimité

✓ **Point Finances – Gestion du Personnel**

La prochaine commission finances se tiendra le lundi 28 janvier à 19h00. Elle est ouverte à tous les élus pour l'étude du compte administratif 2018.

✓ **Point Travaux**

Le routeur de l'école permettant le VPN avec la mairie, a dû être changé début janvier.  
Le terrassement de l'espace cinéraire est terminé. La fin de l'aménagement est prévue en février ou mars 2019.  
Le changement des fenêtres et des menuiseries à la salle des fêtes est terminé.

En cours : installation du chauffage de la Mairie et de la salle des fêtes.

L'installation de la sécurisation de la route du Château de Marzé est prévue en janvier 2019.

Dépôt sauvage au chemin des Dames et de la Roue. Des indices étant restés sur place, la Mairie a porté plainte.

Agenda ADAP, commission accessibilité : le dossier a été accepté.

✓ **Point Urbanisme**

Présentation des permis d'aménager, des permis de construire, des divisions parcellaires et des déclarations préalables déposées.

Point sur les recours/procès en cours (Chaud / Umhauer / Devirieux)

✓ **Projet d'étude hydraulique sur le secteur du Perroux**

Présentation du projet. Travail avec le SIVU de la Pray en cours.

✓ **Projets du CMEJ**

Visite de l'hôtel du département prévue le 9 février à Lyon.

Visite de l'Assemblée Nationale et le Panthéon prévue le 22 mai à Paris.

Prochaine élection du CMEJ en juin 2019.

Les 10 ans du CMEJ ont eu lieu le 12 janvier 2019. Soirée très sympathique avec les jeunes élus.

Présentation des autres projets en cours.

✓ **Point sur le Foyer notre Dame des Sans-Abri**

Depuis 1 mois, des familles sont installées. 52 personnes, dont 29 enfants. 6 sont scolarisés à l'école, 4 en maternelle, 1 en CP et 1 en CM1.

Réunion au foyer d'accueil, le jeudi 24 janvier 2019 à 10h00, en présence du Sous-Préfet pour faire un point d'étape.

✓ **Questions diverses**

Marché : Un producteur d'œufs et de vente de tisanes demande à venir, mais la fromagère actuelle vend déjà des œufs.

Cyril Pradat prendra contact avec Mme Desmonceaux, fromagère pour étudier la faisabilité.

Nous sommes toujours en recherche d'un maraîcher.

Ville et Pays d'Art et d'Histoire : La Ville de Villefranche, L'Agglo de Villefranche et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, attendent la labellisation.

Une rencontre a eu lieu le 21 janvier 2019 en Mairie entre la Maison du Patrimoine de Villefranche et l'association alixoise du patrimoine La Roue.

✓ **Date du prochain conseil municipal :**

Le Prochain conseil municipal est fixé au lundi 04 Mars 2019 à 20h30.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h00

Suivent les signatures

Les adjoints et conseillers municipaux

Le secrétaire de séance

Le Maire  
Pascal LEBRUN

The image shows a blue ink signature of Pascal Lebrun written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ALIX' at the top and '(09380)' at the bottom, with a central emblem depicting a figure holding a staff.